



COMMUNE DE VALLORBE

Déchets

Tarifs appliqués dès le 1^{er} janvier 2014
aux entreprises, exploitants agricoles et particuliers

Type	Entreprises	Particuliers
Papier	gratuit	gratuit
Carton	CHF 0.30/kg	gratuit
Verre	gratuit	gratuit
PET	gratuit	gratuit
Huile végétale	gratuit	gratuit
Déchets végétaux	CHF 0.10/kg	gratuit
Fer léger et fer lourd	CHF 0.15/kg	CHF 0.15/kg dès 20 kg
Déchets de chantier	CHF 0.10/kg	CHF 0.10/kg
Bois de démolition	CHF 0.40/kg	CHF 0.40/kg
Encombrants (matelas, etc.)	CHF 0.60/kg	gratuit
PSE, sagex, etc.	CHF 20.-/sac de 500 l.	CHF 20.-/sac de 500 l.
Pneus Ø 1,10 déjantés	CHF 5.-/pièce	CHF 5.-/pièce
Pneus Ø 1,10 avec jantes	CHF 15.-/pièce	CHF 15.-/pièce
Pneus camion déjantés	CHF 20.-/pièce	CHF 20.-/pièce
Pneus tracteur déjantés	CHF 45.-/pièce	CHF 45.-/pièce
Location de benne	CHF 250.-	CHF 250.-
Terre végétale	gratuit	CHF 25.-/m ³
Chauffe-eau	CHF 50.-	CHF 50.-

Tous déchets ou matériaux déposés à la déchetterie par des entreprises, des exploitants agricoles ou des particuliers, provenant de construction, démolition ou rénovation seront facturés selon le tarif en vigueur.

- Le tarif pour les appareils qui ne figurent pas sur cette liste est fixé par le surveillant de la déchetterie.
- Les **déchets spéciaux** doivent être éliminés par les filières ad hoc.
- Les appareils électriques et électroniques font l'objet d'un tarif séparé.
- La Commune étant assujettie à la TVA, ces prix s'entendent hors taxes.
- Pour le dépôt et le paiement, veuillez vous adresser au surveillant de la déchetterie.
- Tout dépôt frauduleux sera amendé.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 février 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani